

SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-341-01 Eladó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Vendeur(euse)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Participer à l'acquisition des marchandises;
- Réceptionner les marchandises;
- Exécuter des tâches de stockage et d'entreposage;
- Exécuter des tâches de commercialisation;
- Exécuter les tâches liées à la gestion de l'unité commerciale conforme aux règles.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5113 Vendeur(euse) en magasin

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site http://europass.cedefop.eu.int/htm/

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT				
Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Ministere des Affaires Economiques Nationales			
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.	Echelle de notation/Exigences aux examens Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant			
Code ISCED2011: 3 Niveau du CNCP de la Hongrie: Niveau du CEC:				
Mention de série du certificat: PT K	Résultats au complexe.	ux épreuves et leur pou	rcentage o	lans la note
son numéro d'ordre: 123456	Épreuve	Mission du vendeur/de la vendeuse liées aux échanges commerciaux. Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	30.00
Date de délivrance du certificat: 2023.10.02	Épreuve orale	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	10.00
	Épreuve pratique	Travail dans une unité commerciale/magasin pilote: information et service du client en hongrois et en langue étrangère. Remplissage de la quittance nécessaire à la vente: produits alimentaires, produits chimiques et plantes médicinales	5	30.00
	Épreuve pratique	Travail dans une unité commerciale/magasin pilote: information et service du client en hongrois et en langue étrangère. Remplissage de la quittance nécessaire à la vente: produits techniques	5	60.00
▼	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe expressé en note			
Accès au niveau d'éducation/formation suivant A l'enseignement secondaire	Accords int	ernationaux		

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

 $Loi\ CLXXXVII\ de\ 2011\ sur\ la\ qualification\ professionnelle\\ Exigence\ professionnelle\ et\ d'examen\ établie\ par\ l'Arrêté\ n°\ 12/2013\ (III.\ 28.)\ du\ Ministère\ de\ l'Économie\ nationale.$



6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT				
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet $\%$	Durée (heures/semaines/mois/années)		
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %			
Environnement professionnel				
Formation antérieure validée				
Durée totale de la formation		3 ans		

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire de base
- ou sans formation scolaire préalable.
- La formation peut être commencée en possession de compétences prévues pour le groupe professionnel du commerce-mercatique, administration commerciale.

Modules d'exigences professionnelles:

10025-12Gestion de l'unité commerciale

10027-12 Commercialisation de vêtements et de produits divers

10028-12 Commercialisation de produits alimentaires, prduits chimiques et plantes médicinales

10029-12 Commercialisation de produits techniques

11497-12 Animation de personnel I

11500-12Santé et sécurité sur le lieu de travail

11507-12 Gestion des échanges commerciaux

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence- NSZFH - http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET